

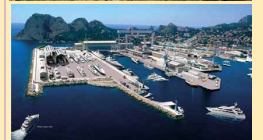


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION 2007-2013

Provence-Alpes-Côte-d'Azur



**Préfecture de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

MARS 2007

Un long travail de préparation et de concertation

Dès le mois d'octobre 2005, les pôles régionaux de l'Etat et les préfets de département ont préparé, en liaison avec la préfecture de région (SGAR), des éléments de **diagnostic et des orientations stratégiques** pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préalables à l'élaboration du contrat de projets.

Cet important travail a permis de réaliser une analyse de la situation régionale, des enjeux et des défis à relever, articulés selon les trois grandes priorités définies par le gouvernement : la compétitivité et l'attractivité des territoires, la promotion du développement durable et la cohésion sociale et territoriale.

En avril 2006, le Préfet de région a demandé aux parlementaires et aux collectivités locales -grandes villes, intercommunalités et conseils généraux, - leurs avis et propositions pour le contrat. De nombreuses contributions ont été reçues, analysées et prises en compte dans l'élaboration du document.

Deux grandes **réunions de concertation** (21 septembre et 23 octobre) ont été organisées coprésidées par le Préfet de région et le Président du conseil régional.

A partir du deuxième trimestre 2006, l'Etat et la Région ont formalisé des **groupes de travail thématiques communs**. Une trentaine de réunions de concertation ont eu lieu, associant les services régionaux de l'Etat, les services de la Région et les grandes collectivités.

Ces réunions ont permis de préciser les programmes et les actions à réaliser dans le cadre des grands projets du **CPER 2007-2013**.

Un contrat de projets Etat-Région fortement doté

Le 18 juillet 2006, le Préfet de région a reçu du gouvernement un **mandat initial de négociation** pour un montant de **692,745 M€**, 3ème mandat en masse financière derrière Ile de France et Rhône Alpes.

Afin de prendre en compte d'autres projets particulièrement souhaités par la Région, l'Etat a décidé d'abonder ce mandat de **147,717 M€**. Cette enveloppe complémentaire a permis de faciliter et d'accélérer le processus de négociation et d'aboutir rapidement à un contrat partagé.

Le montant final des crédits est de :

- **840,462 M€ pour l'Etat ;**
- **826,102 M€ pour la Région ;**
- **soit un total de 1,666 milliard d'euros.**

Par rapport au précédent CPER (qui comprenait notamment les routes, la politique de la ville, la justice, la jeunesse et les sports, etc...), on peut affirmer que ce nouveau contrat de projets est largement mieux financé que le précédent, aussi bien pour l'Etat que pour la Région, puisque l'engagement des deux partenaires était pour 2000-2006, à périmètre d'intervention égal, d'environ 1,4 milliard d'euros (montant total Etat-Région).

A noter également que des conventions départementales d'application du CPER vont être conclues très prochainement. Si l'on fait l'hypothèse que les départements interviendront globalement à même hauteur que l'Etat et la Région -comme dans le précédent contrat de plan-, c'est près de **2,5 milliards d'euros** qui seront injectés dans la région grâce au CPER.

Un contrat ciblé, plus sélectif, concentré sur des investissements d'intérêt régional ou national

Avec le Contrat de projets 2007-2013, s'ouvre une nouvelle génération d'engagements contractuels entre l'Etat et la Région.

Plus ciblé, plus sélectif que le précédent contrat de plan, le Contrat de projets est concentré sur des investissements d'intérêt régional ou national, structurants pour le territoire, et prêts à être engagés.

Les choix réalisés ne sont pas l'expression d'à priori de l'Etat ou de la Région.

Ils procèdent au contraire de réflexions stratégiques menées par l'Etat préalablement à la préparation du contrat, et du projet stratégique voté par le Conseil régional.

Quatre grands projets guident les interventions de l'Etat et de la Région dans le cadre du contrat de projets :

→ **«le premier concerne l'amélioration de l'accessibilité de la région et de ses relations internes.**

Face au retard considérable que Provence-Alpes-Côte d'Azur accuse dans les transports collectifs et ferroviaires, face à l'insuffisance des infrastructures sur les axes majeurs comme sur les relations internes, face à l'engorgement des axes de circulation dans les zones métropolitaines, le Contrat de projets soutien-

dra notamment le développement du mode ferroviaire, le transport combiné, et, pour tenir compte également de l'importance stratégique de la zone industrialo-portuaire de Marseille-Fos, le fret ferroviaire dans cet espace et la modernisation des infrastructures portuaires.

→ **le second vise au renforcement de l'attractivité du territoire régional, de l'innovation et de la création d'emplois.**

Il s'agit ici d'augmenter la compétitivité de notre économie régionale, en lien étroit avec l'enseignement supérieur et le développement de la recherche : renforcer les pôles d'enseignement et de recherche et leurs relations avec le monde économique, dynamiser les pôles et les réseaux d'entreprises, adapter et moderniser l'agriculture, anticiper et accompagner les mutations économiques. Il s'agit également de faire des technologies de l'information et de la communication un moteur essentiel du développement économique et de la cohésion du territoire.

→ **le troisième a trait à l'optimisation de la gestion des ressources naturelles et à la lutte contre les risques**

Cette priorité se décline en objectifs de gestion des ressources naturelles (gestion intégrée du bassin de la Durance, réhabilitation de l'Etang de Berre, gestion de la ressource en eau, lutte contre les pollutions, valorisation

de la biodiversité...), de maîtrise de la demande énergétique et de développement des énergies renouvelables, et enfin de prévention, connaissance et gestion des risques.

→ **Le quatrième a pour but de tirer parti du processus de métropolisation dans une perspective de rayonnement international et de qualité de vie des habitants, tout en favorisant la participation accrue des territoires ruraux à la compétitivité régionale.**

Ainsi, dans le cadre de ce partenariat, le CPER est constitué de grands projets, adossés à des objectifs partagés, recouvrant tout à la fois des orientations, des opérations concrètes et des dispositifs d'intervention publique. Parallèlement, l'Etat et la Région ont souhaité construire un **volet territorial transversal** permettant de poursuivre et de conforter une dynamique partenariale et contractuelle désormais bien ancrée dans la région et que le précédent CPER a permis d'engager : en effet, depuis 2001, l'intercommunalité de projet et les démarches participatives ont abouti à l'émergence puis à la contractualisation avec 14 Pays, 10 Agglomérations, 4 Parcs Naturels Régionaux et 28 Conseils de développement. Ainsi, aujourd'hui pas moins de 841 communes sont concernées par cette organisation territoriale.»

Des projets et des opérations majeures

L'enveloppe Etat-Région du contrat de projets 2007-2013 permet notamment de financer :

→ pour 561 M€ (Etat : 287,5 M€ - Région : 273,3 M€), l'accessibilité de la région et les relations internes (projet 1) :

Financement notamment des lignes ferroviaires Marseille-Aubagne, Marseille-Aix, Antibes-Cagnes sur Mer, Nice-Digne, Cannes-Grasse, Avignon TGV-Avignon Centre-Carpentras, de la desserte de l'agglomération toulonnaise, des études LGV, de la modernisation de la ligne des Alpes et des études pour le tunnel sous le Montgenèvre, du développement et de la modernisation des infrastructures du port de Marseille-Fos, des pôles d'échanges...

→ pour 512 M€ (Etat : 265 M€ - Région : 246,8 M€), l'attractivité du territoire, l'innovation et l'emploi (projet 2) :

Financement notamment du renforcement des pôles d'enseignement supérieur et de recherche (campus STIC à Nice Sophia Antipolis, nouveau schéma universitaire de Toulon, mise en place du pôle de recherche et d'enseignement supérieur d'Aix-Marseille, école centrale de Marseille, Agroparc Avignon,...) et achèvement des dernières opérations du précédent contrat de plan, financement du

soutien aux pôles de compétitivité et réseaux d'entreprise, des TIC, de la modernisation de l'agriculture, de l'accompagnement des mutations économiques...

→ pour 322 M€ (Etat, ADEME, agence de l'eau : 148,7 M€ - Région : 172,8 M€), la gestion des ressources naturelles ainsi que la prévention et la gestion des risques (projet 3) :

Financement notamment d'actions en faveur de la biodiversité, des ressources et des espaces naturels, de la maîtrise de la demande énergétique et du développement des énergies renouvelables, de la prévention et de la gestion du risque inondation, de la défense des forêts contre les incendies,...

→ pour 272 M€ (Etat : 139,2 M€ - Région : 133,2 M€), la métropolisation et le développement des territoires ruraux (projet 4) :

Financement notamment de la coopérative dans les territoires métropolitains, de l'opération d'intérêt national Euroméditerranée, des équipements culturels, de la vie étudiante, de la performance économique et des services à la personne dans les territoires ruraux, des actions en faveur de la santé publique et de la cohésion sociale...

Contrat de projets Etat-Région 2007-2013

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

Boulevard Paul Peytal - 13 282 Marseille Cedex 20
Tél : 04 91 15 60 00
www.paca.pref.gouv.fr